

# Journée Nationale d'échanges et de formation des SAMSAH & SAVS



à Paris

25 juin 2024

et à distance



## Foire aux questions

### Générale :

#### 1) Qui organise cette Journée nationale de formation ?

La Journée Nationale d'Échanges et de formation (JNE) est organisée par Autonomii Formation. Autonomii, c'est une équipe spécialisée dans les études et le conseil, l'évaluation des ESSMS, ainsi que la formation professionnelle, qui accompagne depuis plus de 15 ans les acteurs publics, associatifs et privés dans l'adaptation de leurs offres au vieillissement de la société et au handicap.

#### 2) Où a lieu cette journée et à quelle date ?

La 14e Journée Nationale d'Échanges dédiée aux SAMSAH et SAVS se tiendra le **mardi 25 juin 2024**. Cette journée sera organisée en présentiel à Paris à l'Espace Diderot (10 rue Traversière, 75012 Paris), et sera accessible à distance, par visioconférence via Zoom.

#### 3) Où puis-je trouver le programme détaillé de cette journée ?

Le préprogramme de cette journée de formation sera disponible sur le site internet d'AUTONOMII à partir d'avril 2024 : [www.autonomii.fr/jne-samsah-savs-2024](http://www.autonomii.fr/jne-samsah-savs-2024). Pour recevoir le programme détaillé à destination de votre OPCO en cas de prise en charge, merci de nous contacter par email : [jne-samsah-savs@autonomii.fr](mailto:jne-samsah-savs@autonomii.fr).

### Inscription :

#### 4) Est-ce que je peux basculer mon inscription de présentiel en distanciel si j'ai un imprévu et inversement ?

Oui, vous pouvez changer votre mode de participation en cas d'imprévu. Le tarif reste le même pour une inscription en distanciel ou en présentiel. Toutefois, pour tout changement de mode de participation, vous devez impérativement nous en informer par email **avant le mercredi 21 juin 2024** pour assurer la disponibilité des places qui sont limitées en présentiel et pour garantir l'envoi du lien de connexion pour une participation en distanciel.

### **5) Quelles sont les avantages de vivre cette journée en présentiel ?**

Vivre cette journée en présentiel permet d'apporter une expérience humaine, une interaction, un dynamisme et une certaine convivialité entre les intervenants et participants qui se retrouvent dans un même lieu. Vous pourrez plus facilement poser vos questions en prenant directement le micro dans la salle. Une prestation de restauration vous sera proposée pour les pauses café du matin et de l'après-midi qui offrira également un moment de convivialité entre les participants et permettra d'échanger de façon informelle.

### **6) Comment s'organise la journée si je la suis à distance ?**

L'ensemble de la journée (introduction, tables-rondes, conclusion) est filmé et diffusé selon un haut standard de qualité, par une équipe de professionnels (à titre d'exemple, nous déployons au minimum 3 caméras pour varier les vues et les intégrer dans un montage dynamique). La salle dispose d'une connexion très haut débit permettant une transmission de haut niveau.

Les personnes qui suivent les échanges à distance peuvent y participer et intervenir via un chat modéré en direct (fonctionnant sous l'application Zoom) : les questions inscrites dans le chat sont posées (directement ou après regroupement) aux intervenants par le journaliste-animateur.

### **7) Jusqu'à quelle date est-ce que je peux m'inscrire ?**

Vous pouvez vous inscrire **jusqu'au 21 juin 2024**. Pour participer à la journée, il est impératif de nous faire parvenir avant cette date votre convention signée et le règlement de votre inscription. À noter qu'il n'y aura pas d'inscription le jour même.

### **8) Jusqu'à quelle date est-ce que je peux annuler mon inscription ?**

Pour annuler votre inscription, veuillez nous contacter par email [jne-samsah-savs@autonomii.fr](mailto:jne-samsah-savs@autonomii.fr). Vous pouvez annuler votre inscription **jusqu'au 3 juin 2024** sans charges.

**Aucun remboursement ne sera cependant effectué après le 3 juin 2024**, la date de réception de l'annulation écrite faisant foi. En cas d'annulation après cette date, vous êtes tenu de payer l'intégralité des frais d'inscription.

### **9) Comment obtenir mon certificat de réalisation ou attestation de fin de formation après la journée ?**

Votre certificat de réalisation de formation ou attestation de fin de formation vous sera envoyé automatiquement après la journée de formation. N'hésitez pas à nous contacter par email si vous avez besoin d'éléments complémentaires.

Votre certificat de réalisation de formation ou attestation de fin de formation ne pourra vous être envoyé uniquement si vous avez bien réglé votre inscription.

**10) En tant que directeur de la structure, je souhaite inscrire plusieurs professionnels, comment procéder ?**

Pour inscrire plusieurs professionnels de la même structure, vous n'avez qu'à remplir un seul formulaire d'inscription dans lequel vous allez d'abord mettre les informations sur un des participants et les coordonnées de votre structure. À partir du deuxième participant, vous devez indiquer toutes les informations personnelles les concernant (Nom, Prénom, Fonction, Email) dans la rubrique Notes Libres du même formulaire. Une seule convention et une seule facture sera alors générée pour l'ensemble des participants de votre structure.

Si vous souhaitez ajouter de nouvelles personnes à votre inscription groupée déjà enregistrée, merci de nous contacter par email : [jne-samsah-savs@autonomii.fr](mailto:jne-samsah-savs@autonomii.fr). Le nombre d'inscriptions par structure n'est pas limitée.

Si vous souhaitez inscrire une partie des participants en présentiel et une autre en distanciel, il convient de procéder à deux inscriptions séparées via le formulaire d'inscription en distanciel et le formulaire d'inscription en présentiel.

Si vous avez d'autres questions sur les inscriptions groupées, n'hésitez pas à nous contacter par email : [jne-samsah-savs@autonomii.fr](mailto:jne-samsah-savs@autonomii.fr).

**11) La personne inscrite à la journée n'est plus disponible, est-ce que je peux la remplacer par une autre personne et garder cette inscription ?**

Si vous souhaitez remplacer un professionnel inscrit à la journée par un autre, vous avez la possibilité de le faire sans frais supplémentaires jusqu'au 3 juin 2024 inclus en nous contactant par email : [jne-samsah-savs@autonomii.fr](mailto:jne-samsah-savs@autonomii.fr).

**12) Je suis une personne en situation de handicap, est-ce que la journée me sera accessible ?**

Nous apportons une attention particulière à l'accessibilité de nos journées de formation aux personnes en situation de handicap. Si vous êtes vous-même en situation de handicap ou que vous souhaitez inscrire à la journée un professionnel en situation de handicap de votre équipe, merci de nous contacter directement au 06 18 86 77 31 (10h-17h) ou à l'adresse email : [jne-samsah-savs@autonomii.fr](mailto:jne-samsah-savs@autonomii.fr)

**13) Puis-je bénéficier d'une réduction en m'inscrivant tôt ?**

Si vous vous inscrivez **avant le 3 juin 2024 inclus**, vous bénéficierez du tarif en pré-inscription de la journée.

Voici les tarifs de cette journée d'échanges et de formation :

**Participants**

Tarif en préinscription : 185 €

Tarif majoré : 210 €

**Professionnels partenaires de la journée**

Tarif en préinscription : 120 €

**Étudiants**

Tarif : 60 €

Si votre structure fait partie des partenaires de la journée, membres du Comité de programmation, ou que vous avez un statut étudiant, vous pouvez bénéficier d'une réduction. Pour les étudiants, une pièce justificative vous sera demandée.

#### **14) Est-il possible de ne s'inscrire que pour la demi-journée ?**

Une inscription pour une demi-journée n'est malheureusement pas possible. Toutefois, vous pouvez arriver ou repartir en mi-journée au même tarif.

#### **Facturation :**

#### **15) Est-il possible de payer après la journée de formation ?**

Le règlement de l'inscription doit impérativement se faire avant la journée de formation, à la seule exception des établissements publics et des collectivités territoriales travaillant avec le portail Chorus. Le règlement de l'inscription, ou le cas échéant le dépôt de la facture via Chorus, garantira et validera votre inscription à la journée. Les personnes qui n'auront pas payé leur inscription ne pourront pas accéder à la journée.

#### **16) Est-ce que mon inscription peut être prise en charge par l'OPCO ?**

Oui, l'inscription à la journée peut être prise en charge par l'OPCO. Néanmoins, vous devrez d'abord régler vous-même votre inscription et ensuite demander un remboursement à votre OPCO, **la subrogation n'est pas possible**. La facture de formation acquittée qui vous sera adressée vous servira de justificatif pour votre demande de remboursement auprès de votre OPCO, en aucun cas la facture ne pourra être adressée directement à l'OPCO.

#### **17) Que se passe-t-il si je ne paie pas mon inscription avant la journée ?**

Dans le cas d'un non-paiement avant la journée, votre inscription ne pourra pas être prise en compte. Il est fortement recommandé de régulariser votre inscription avant la journée du 25 juin 2024.

#### **18) Quelles sont les conditions et justificatifs valables pour bénéficier du tarif étudiant ?**

Pour bénéficier du tarif étudiant, merci de nous faire parvenir votre justificatif de scolarité (une carte étudiante, un certificat d'inscription) au moment de votre inscription à l'adresse [jne-samsah-savs@autonomii.fr](mailto:jne-samsah-savs@autonomii.fr).

#### **19) Qu'est ce qui est inclus dans le coût de mon inscription ?**

Les frais d'inscription à la journée de formation comprennent l'accès à l'ensemble du programme de la journée et au dossier du participant incluant une synthèse des propos tenus par les intervenants.

L'inscription en présentiel inclut également l'accès aux services de restauration pendant les pauses du matin et de l'après-midi.

#### **20) Est-ce qu'il sera possible d'avoir un café pendant la journée ?**

Oui, pour des participants sur place, un accueil café, thé, jus de fruit et une sélection de viennoiseries seront proposés avant le début de la journée, ainsi que pendant les pauses du matin (entre les tables rondes 1 et 2) et de l'après-midi (entre les tables rondes 3 et 4).

**Veillez noter que le déjeuner ne sera pas fourni par AUTONOMII FORMATION.** Ci-dessous, des restaurants et boulangeries à proximité de l'Espace Diderot, situé au 10 Rue Traversière, 75012 Paris :

**Restaurants :**

- Le Diderot – à quelques pas de l'Espace Diderot, 97 Avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris
- Le Picotin, 45 Rue de Lyon, 75012 Paris
- L'Assiette aux Fromages, 24 Rue Traversière, 75012 Paris
- Le Royal Indien, 3 Rue de Lyon, 75012 Paris

**Boulangeries :**

- La Parisienne, 48 Rue de la Roquette, 75011 Paris
- Le Fournil de la Nation, 22 Boulevard de la Bastille, 75012 Paris
- Le Pain Quotidien, 56 Rue de la Roquette, 75011 Paris

**Partenaires :**

**21) Qui sont les structures partenaires de cette journée ?**

- Dispositif habitat Côté cours (Vivre et devenir)
- Groupe Handéo
- SAVS LIELOS 95 (ARMME)
- UNAFAM Hauts-de-Seine
- SAVS-SAMSAH-SAJ, APEI Centre Alsace
- SAVS-SAMSAH Val d'Oise (APF France handicap)
- Pôle Habitat et accompagnement 94 ouest (Fondation des Amis de l'Atelier)

**22) Comment devenir partenaire d'une journée comme celle-là ?**

Nous sommes toujours ouverts à de nouveaux partenariats. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter par email [jne-samsah-savs@autonomii.fr](mailto:jne-samsah-savs@autonomii.fr).

**23) Intéressé par les formations professionnelles, où puis-je trouver le catalogue de formation ?**

Pour retrouver le catalogue de formation, rendez-vous sur notre site internet : <https://autonomii.catalogueformpro.com>.

Nous vous invitons également à prendre directement contact avec notre Directrice formation, Madame Pauline SCHMUTZ au 06 42 76 26 16 pour plus d'informations.